



Entretien à la Mairie d'Amiens le mardi 13 avril 2010 de 16h 15 à 17h 30, avec Jacques LESSARD, 3ème Adjoint au Maire d'Amiens et 4ème vice-président d'Amiens Métropole, qui a une délégation de fonction dans le domaine des Finances

Depuis le 13 mars 2009, l'Association de la Résidence d'Amargue a demandé la mise en place de plans de mensualisation des facturations d'eau au vu de la conjoncture financière actuelle.

A de nombreuses reprises, notre association s'est heurtée à Yves BLANCHARD du Centre des Finances Publiques d'Amiens Municipale. Il s'avère qu'Amiens-Métropole travaille en étroite collaboration avec le Trésorier Principal, qui s'avère être extrêmement attaché à la modernisation des moyens de paiement.

Monsieur BLANCHARD avait souhaité justifier auprès de nous à travers Monsieur LESSARD

- des procédures utilisées

En règle générale, une facture est adressée deux fois par an. Lorsque la facture n'est pas établie à partir de la consommation réelle mesurée par un relevé de compteur, elle est estimée.

Les factures sont automatiques. La lettre de rappel, le commandement de payer sont des procédures engagées automatiquement par balayage de fichier à un rythme paramétré dans notre système.

Certains éléments, incidents, permettent évidemment de modifier ou d'arrêter l'exécution de ces procédures : l'enregistrement d'une réclamation, l'accord d'un délai de paiement, etc.

Une lettre comminatoire est volontairement envoyée en recommandé et en courrier simple, car le Trésorier Principal la considère comme indispensable avant d'engager une opposition.

- des courriers reçus depuis septembre

Le Trésorier Principal n'a pas apprécié les courriers provenant de notre association en raison de leur contenu erroné à son égard, à la limite de la diffamation en ce qui concerne le premier courrier. Les courriers suivants n'étaient pas non plus nécessairement agréables.

- de notre démarche

Les courriers reçus des membres de notre association n'étaient pas des demandes de délais mais des pressions exercées pour obtenir de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole le moyen de paiement que nous voulions voir mettre en place.

En ce qui concerne l'intervention d'un député, il n'appartient pas à Monsieur BLANCHARD d'apprécier ou non. Il est fonctionnaire, a reçu son courrier, y a porté toute l'attention nécessaire et y a répondu. Il lui a signalé qu'il était disponible pour recevoir toute demande de délai de paiement justifiée par des difficultés personnelles.

Il considère que notre démarche était de l'ordre de la pétition de principe et non de la démarche personnelle.

Après ces explications, il s'avère effectivement que Monsieur BLANCHARD ne peut prendre aucune décision d'accord d'échéancier de paiement global pérenne et que non seulement cette responsabilité ne lui incombe pas, mais qu'en l'état actuel c'est administrativement infaisable. C'est la raison pour laquelle il a travaillé en étroite collaboration avec Amiens-Métropole pour notre dossier revendicatif.

Pour le moment il nous faudra prendre notre mal en patience et si d'aucun de nos adhérents ne parviennent pas ou plus, à s'acquitter de leur factures en une seule fois, il faudra se résoudre à nouveau à demander individuellement un échéancier exceptionnel d'étalement de la dette (en 4 fois maximum).

Pourtant, notre démarche associative (nous n'avons pas été les seuls d'ailleurs puisque certains maires ont eu la même requête pour leurs administrés) n'a pas été inutile puisque Monsieur LESSARD confirme une étude qui date depuis environ 1 an : un observatoire de l'eau a été créé afin d'ouvrir la réflexion sur la gestion de l'eau en s'appuyant sur plusieurs rapports officiels : les schémas d'aménagement et de gestion des Eaux, le rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (Amiens est la 4^{ème} métropole où l'eau est la moins chère), le rapport d'analyse des comptes des délégataires de services et le rapport d'analyse des comptes de régies d'eau et d'assainissement.

Monsieur LESSARD reconnaît la difficulté que peuvent avoir les ménages à régler des factures d'eau conséquentes en une seule fois et indique que le mode de règlement en prélèvement automatique sur 10 mois fait bien partie des projets d'amélioration de la qualité des services que la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole souhaite apporter à ses abonnés (Monsieur Gilles DEMAILLY nous l'avait d'ailleurs écrit).

Ainsi, le mois dernier et dans le souci d'une étude de faisabilité, une délégation conjointe d'Amiens-Métropole et du Centre des Finances Publiques d'Amiens Municipale s'est rendue à ROUEN, l'Agglomération de ROUEN ayant mis en œuvre ce système de « fractionnement des factures d'eau » depuis presque qu'un an.

Les outils informatiques qui ont permis de mettre en œuvre le paiement des factures par prélèvement automatique semestriel ou mensuel (sur 10 mois) sont identiques à Amiens et à Rouen.

A la multiplicité des applications informatiques de gestion actuellement utilisées par les comptables publics pour le secteur public local s'est progressivement substituée une application unique dénommée "Hélios".

Grâce à Hélios, la direction générale des Finances publiques a modernisé son système de gestion informatique des collectivités locales, en rénovant non seulement le service comptable de base mais aussi en proposant des services innovants à ses partenaires.

Le déploiement de cette application vient de s'achever et cela ouvre des perspectives relativement proches pour qu'Amiens-Métropole puisse se calquer sur le système de l'Agglomération rouennaise, en s'appuyant sur son expérience .

Ce dossier est donc techniquement réalisable même si pour Amiens-Métropole, la difficulté va être d'ordre purement matériel (gestion d'un double système informatique entre la municipalité et le trésor public, individualisation des contrats de fourniture d'eau et donc mise en place de compteurs individuels y compris dans les immeubles collectifs d'habitation ou dans les ensembles immobiliers de logements, mise en place d'un système de télé relève, etc...) Cependant, le partenariat avec le trésor public sera relativement facile puisqu'il fait déjà l'objet d'une convention dont la mensualisation est l'un des axes.

Normalement, d'ici à cet été, nous devrions avoir de bonnes nouvelles à ce sujet, peut-être même à l'issue du prochain conseil municipal d'Amiens Métropole qui se déroulera début juin 2010...

Pour l'Association de la Résidence d'Amargue
Bernard Guéant